

L'édito

L'année 2016 n'a pas échappé à la règle, beaucoup d'engagements des élus, du personnel et des associations sur les chantiers en cours et lors des animations communales: Maison Pour Tous, lotissement, la rentrée des classes, l'organisation des TAP, le Trévoux en Musique, festival des Rias...

Cette dynamique solidaire est le fondement du développement harmonieux de notre commune, sachons l'entretenir. 2017, c'est l'ouverture de l'agence postale, ce sera également la réorganisation du fonctionnement de la cantine à l'école et, dans la continuité de la MPT, une réflexion sur le réaménagement des abords, notamment pour ce qui concerne les espaces verts au plan d'eau et dans le bourg.

Le bien vivre des Trévoltises et Trévoltis est notre ambition première. Cela est aussi possible grâce à la solidarité intercommunale de Quimperlé Communauté. En 2017, les mutualisations de moyens entre les communes de QC iront croissantes (instruction des documents d'urbanisme en premier lieu). Nous avons déjà commencé les travaux en ce sens avec nos collègues des autres communes (compétence eau, PLUI ...) et saurons faire en sorte que cela soit pour le plus grand intérêt de nos concitoyens. Je vous souhaite mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

André Fraval, maire

Vœux du Maire

Le Maire et le conseil municipal invitent les Trévoltis à la soirée des vœux le vendredi 20 janvier 2017, à 19h, à la salle polyvalente.

Pennad-stur

N'eo ket bet disheñvel ar bloaz 2016 diouzh ar re all, ha graet ez eus bet kalz a labour gant an dileuridi, an implijidi hag ar c'hevredigezhioù evit ar chanterioù a oa war ar stern ganeomp hag en abadennoù : Ti an Holl, al lodennaoueg, an distro-skol, aozañ ar MOT, an Treoù gant Sonerezh, festival an Aberioù.

Diazezet eo diorroadur kempouez hor c'humun war al lusk kenskoazell-se : kendalc'homp gantañ a-zevri. E 2017 e vo digoret ajañs ar Post, e vo adrenket ivez mont en-dro ar c'hantin er skol ha, war-lerc'h m'eo bet savet TAH, e vo prederiet war an doare da adkempenn an ardremez, dreist-holl a-fet ar glasvezegi tost d'al lenn hag er vourc'h.

Fellout a ra deomp, da gentañ-tout, kinnig ur vuhez plijus da dud an Treoù. Ma c'hallomp en ober, ez eo ivez abalamour d'ar genskoazell etre kumunioù a vez e Kemperle kumuniezh. E 2017, gant ar reolennoù nevez, e vo lakaet boutin muioc'h-mui a servijoù etre kumunioù KK (studiañ an teulioù kêraozañ da gentañ). Krog omp dija gant an labourioù-se asambles gant hor c'heneiled er c'humunioù all (kefridi an dour, SLKE...). Ober a raimp diouzh ma vo graet kement-se evit mad hor c'hengêriz.

André Fraval, maer

LE TRÉVOUX

AN TREOÙ KERNE

La grande foule pour les Rias au Trévoux Avec le soutien du monde associatif local



Les festivaliers ont honoré le rendez-vous des Rias aux abords du plan d'eau cet été et la foule s'est déplacée en masse pour célébrer la culture et la clôture du festival du pays de Quimperlé. Ce ne sont pas moins de 5 000 personnes qui ont redécouvert ce site incontournable de la commune, accueillies en toute convivialité par les associations de la commune.

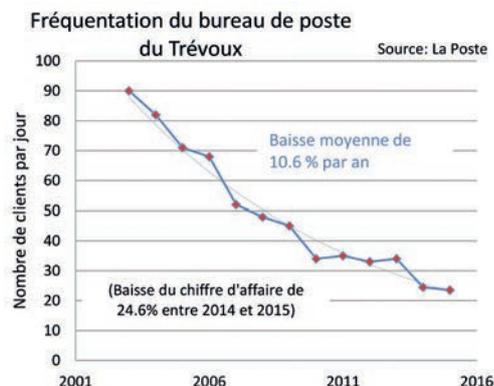
Le comité des fêtes du Trévoux s'active à maintenir cette ambiance festive au cours de l'année en organisant la fête communale, chaque premier week-end de mai, avec au programme des animations pour petits et grands : manèges, karaoké, tournoi de cartes, courses cyclistes, repas sous chapiteau... Autre soirée fédératrice et tout aussi joyeuse assurée par le comité des fêtes, *Le Trévoux en Musique* où la musique est célébrée dans le bourg et commerces de la commune avec la complicité du collectif Tomahawk.

Ces temps forts et incontournables de la commune contribuent à favoriser les rencontres, la solidarité, la bonne humeur entre les concitoyens, mais apportent aussi un supplément d'activité aux commerces locaux. Vous aussi, vous pouvez participer aux aventures du comité des fêtes en assistant aux événements proposés, en étant bénévoles ponctuellement sur des animations ou encore en prenant pleinement part au bureau de l'association. La prochaine assemblée générale est programmée le jeudi 2 février 2017. Elle est ouverte à toutes et à tous.

Service public

Ouverture de l'Agence Postale communale

Le contrat entre l'Etat et La Poste arrivant à échéance au 31 décembre 2016, La Poste n'avait aucune obligation de maintenir un bureau sur la commune au-delà de 2016. De plus, la baisse constante de la fréquentation, du chiffre d'affaires constaté depuis 2003, et la présence du bureau de poste de Bannalec à proximité annonçaient la fin du service postal de proximité au Trévoux.



Le conseil municipal a choisi de maintenir ce service par une Agence postale communale, garantissant une présence postale pour les 18 prochaines années. Elle ouvrira le mardi 10 janvier.

20h30 POUR SE RENDRE À L'AGENCE POSTALE ET À LA MÉDIATHÈQUE

Les services postaux seront gérés dès le 10 janvier à la médiathèque par trois agents municipaux, Lucile Crosnier, Maryse Gallo et Sandra Navellou (absente sur la photo), qui seront soumis aux obligations réglementaires de confidentialité au sein des bâtiments communaux, garantissant un service public de qualité.



Les horaires d'ouverture de l'agence seront les mêmes que ceux de la médiathèque :

mardi : 9h30 – 12h00

mercredi : 9h30 – 13h00 et 15h30 – 18h00

vendredi : 9h30 – 12h00 et 15h30 – 19h00

samedi : 9h30 – 13h00 et 15h30 – 18h00

Les plages d'ouverture seront donc plus importantes qu'actuellement avec notamment 3 après-midis par semaine.

AUCUN IMPACT SUR LES FINANCES COMMUNALES

La Poste s'engage à approvisionner l'agence communale en petit matériel, imprimés et fournitures postales nécessaires à son activité et prend en charge les frais liés à l'installation de l'agence postale en médiathèque. Une indemnité compensatrice mensuelle de 1 000 € sera reversée à la commune.

Cette solution n'impactera pas les finances communales.

LES SERVICES PROPOSÉS AUX USAGERS DE L'AGENCE POSTALE :

Produits et services postaux :

- ✉ Affranchissements (lettres et colis ordinaires ou recommandés),
- ✉ Vente de produits (timbres, enveloppes Prêt-à-poster par lots, Emballage Colissimo, pack déménagement...),
- ✉ Dépôts et retraits d'objets y compris recommandés,
- ✉ Services de proximité : contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité, Dépôt des procurations courrier.

Services financiers et prestations associées :

- € Retrait d'espèces sur compte courant postal, sur Postépargne ou livret d'épargne du titulaire dans la limite de 350 € par période de 7 jours,
- € Dépôt de chèques et d'espèces, Paiement de mandat cash,
- @ Mise à disposition d'une tablette pour réaliser toutes les opérations proposées par le site internet laposte.fr et labanquepostale.fr avec accompagnement de l'agent si besoin pour la consultation de compte, des virements bancaires, un suivi de colis...
- @ Accès aux sites institutionnels (servicepublic.fr, letrevoux.bzh, service amendes...)

Eau potable

Une eau de bonne qualité, bon marché, qu'il faut économiser

L'eau potable est distribuée au Trévoux par le syndicat d'eau de Mellac, Baye et Le Trévoux. Elle provient pour moitié du captage d'eau souterraine de Mellac et pour l'autre moitié de l'usine du Zabrenn qui traite l'eau pompée dans les rivières Ellé et Isole, en amont de Quimperlé. Dans les deux cas, les eaux sont analysées plusieurs fois dans l'année et aucun paramètre ne doit nous alerter. **Que ce soit sur le plan des nitrates, de la présence de bactéries, de résidus de pesticides ou de métaux lourds, tout est conforme.**

Ainsi en 2016, la teneur en nitrates est restée entre 18 et 21 mg/l pour une limite de 50 mg/l, et celle en aluminium entre 17 et 37 µg/l pour une référence maximale de 200 µg/l.

Ces analyses nous révèlent aussi que **nous avons une eau « douce » et sans acidité (qui n'entarte pas le matériel électroménager et n'érode pas les canalisations)**, nous permettant l'économie de produits « adoucissants ». De plus, ses qualités organoleptiques sont très bonnes puisque **notre eau est sans aucune coloration, sans odeur ni saveur**, avec une teneur en chlore totale de 0.33 mg / l en moyenne sur ces 2 dernières années pour une recommandation de 0.50 mg / l.

Economique, **l'eau « du robinet » est à peu près 150 fois moins chère que l'eau minérale** : 0,2 centimes par litre contre 15 à 40 selon les marques.

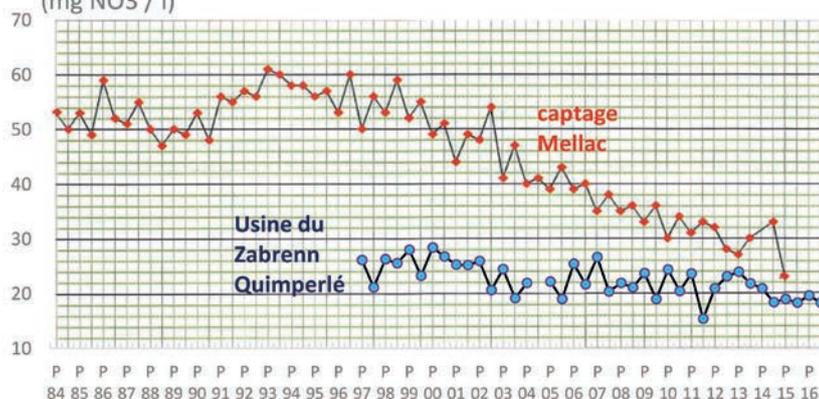
Avec un peu plus de 80 m3 par an pour une facture d'à peine 170 €, le foyer trévoltois moyen consomme peu d'eau. Néanmoins, le syndicat d'eau ne perçoit que 80 % de ce montant : conséquences des diverses taxes imposées sur l'eau. Parmi celles-ci, 25 € iront ainsi à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne qui soutient un grand nombre d'actions en faveur de l'environnement.

Un peu moins de 2 € par an iront à Quimperlé Communauté pour compléter le financement d'opération de restauration et d'entretien de cours d'eau sur le territoire (CRE).

Nous disposons ainsi, aux robinets de la commune, d'une **eau potable d'excellente qualité pour un prix faible** qu'il serait bien dommage de n'utiliser que pour nos chasses d'eau, nos toilettes et nos lessives. **Boire l'eau du robinet c'est aussi réduire sensiblement le volume de nos déchets, la consommation d'énergie fossile pour la fabrication des emballages et le trafic routier lié au transport des bouteilles d'eau minérale.** Bref, c'est bon pour la planète !



Evolution des teneurs en nitrates depuis 1984 (mg NO₃ / l)



Carte nationale d'identité

De nouvelles modalités pour la délivrance des CNI

Depuis le 1^{er} décembre 2016, les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) évoluent dans le département du Finistère, avec une généralisation à toute la France en 2017. Depuis cette date, seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil des titres sécurisés peuvent recevoir les demandes de cartes nationales d'identité, selon des modalités identiques à celles des passeports.

Désormais, pour faire une demande de carte d'identité, vous devez venir en mairie pour retirer le formulaire Cerfa ou pré-demander votre carte en ligne, puis prendre rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des titres sécurisés (Quimperlé ou Scaër pour les mairies les plus proches).

ATTENTION : ces changements entraînent des délais plus importants pour obtenir une carte d'identité.

Sortie de territoire

L'autorisation de sortie de territoire supprimée en 2013 sera rétablie le 15 janvier 2017. Elle concerne tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de ses parents.

A partir de cette date, un enfant qui part à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra présenter une carte d'identité ou un passeport, un formulaire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale et une photocopie d'un titre d'identité du parent concerné.

Certains pays comme l'Algérie, le Maroc, la Bosnie-Herzégovine ou la Suisse réclament une preuve que l'autre parent autorise le voyage dans le cas où un mineur se trouve avec un seul de ses deux parents.

Pour voter en 2017

L'élection présidentielle se tiendra les dimanches 23 avril et 7 mai 2017, et les élections législatives les dimanches 11 et 18 juin 2017.

Pour voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales, présenter votre carte d'électeur et obligatoirement une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, livret ou carnet de circulation délivré par le préfet, attestation de dépôt d'une demande de carte nationale d'identité ou de passeport, délivrée depuis moins de 3 mois, comportant une photographie).

Il est possible de voter par procuration en se faisant représenter par un électeur de son choix, qui doit être inscrit dans la même commune et ne détient pas d'autre procuration.

La procuration se fait au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail. Elle doit être réalisée suffisamment en avance pour qu'elle soit acheminée et traitée en mairie.

2017 va être une année de refonte électorale. Il s'agit d'une remise en forme des listes électorales (retrait des noms des personnes radiées ou s'étant inscrites dans une autre commune, renumérotation de chaque électeur, etc...)

C'est pourquoi si vous avez déménagé tout en restant sur la commune, qu'il y ait un changement d'état civil (mariage, divorce, erreur sur l'ancienne carte), merci de le signaler en Mairie le plus rapidement possible et de joindre le justificatif concerné.

L'agenda

JANVIER

- mardi 10 Ouverture de l'Agence postale
- 13,14 et 15 Tournoi de fléchettes
- vendredi 20 Vœux du Maire
- dimanche 29 Repas du club de football
- mardi 31 Théâtre avec la troupe *Etre Karaez et Ront*

FÉVRIER

- dimanche 5 Expédition des pipelettes
- samedi 11 Spectacle Akiko, tout public
- jeudi 23 Repas du club

MARS

- samedi 4 Repas crêpes de l'APE
- dimanche 26 40 ans du club de l'Amitié

AVRIL

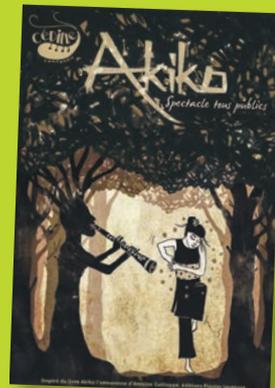
- samedi 1^{er} Repas crêpes du club de football
- dimanche 9 Théâtre avec Comedia
- dimanche 23 Election présidentielle, 1^{er} tour
- 29 et 30 Tournoi de football

MAI

- 6, 7 et 8 Fête du Trévoux
- dimanche 7 Election présidentielle, 2^e tour

JUIN

- 3 et 4 Loto du club de fléchettes
- dimanche 11 Elections législatives, 1^{er} tour
- dimanche 18 Elections législatives, 2^e tour



Etat civil

Naissances

Bienvenue aux nouveaux petits Trévoltos et félicitations aux parents de :

- Mathis LASSELIN, né le 27 juillet 2016
- Lola LE GRUSSE, née le 29 juillet 2016
- Elena CARDUNER, née le 8 octobre 2016
- Melann VIARD, né le 11 octobre 2016

Mariages

Ils se sont mariés. La commune présente ses félicitations et vœux de bonheurs à :

- Yannick FER et Céline CORNESSE, mariés le 13 août 2016
- Bernard PUILLANDRE et Annie PÉRON, mariés le 27 août 2016

Décès

Ils nous ont quittés. La commune présente ses condoléances aux familles de :

- Marceline LE CORRE, née PETIT, décédée le 25 juin 2016
- Francine TANGUY, née TANGUY, décédée le 21 août 2016
- Josette LE ROY, décédée le 4 octobre 2016
- Pierre TOULGOAT, décédé le 16 octobre 2016
- Clothilde LANGUILLE, née LE BRAS, décédée le 17 octobre 2016
- Marie LE BEUZE, née QUENTEL, décédée le 23 novembre 2016
- Pascal ROSTREN, décédé le 16 décembre 2016